



BULLETIN D'INSCRIPTION

15^{èmes} Rencontres de Nutrition Azurées

Citadelle de Villefranche sur Mer, 21-22 Octobre 2011

L'inscription aux RNA comprend l'accès aux cours, aux pauses-café et la remise d'une malette du conférencier

Formulaire à remplir en LETTRES CAPITALES accompagné du règlement à :

Medi@xa - Secrétariat RNA - 27 Rue Masséna, 06000 Nice - Tel: +33 (0) 497 038 597 - Fax: +33 (0) 497 038 598
Site web: www.rna-congres.org / Email: info-rna@mediaxa.com

COORDONNÉES:

NOM _____ PRÉNOM _____

SPÉCIALITÉ _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____ PAYS _____

TÉLÉPHONE _____ FAX _____

E-MAIL _____

TARIFS & MODE DE RÈGLEMENT:

<input type="radio"/> Non adhérent CRAN (Cercle de Réflexion Azuréen sur la Nutrition)	<input type="radio"/> Adhérent à l'association CRAN
<input type="checkbox"/> Médecin 150,00€	<input type="checkbox"/> Médecin 100,00€
<input type="checkbox"/> Paramédical 100,00€	<input type="checkbox"/> Paramédical 80,00€

Chèque:

Montant total: _____ € Libellé à l'ordre de: Medi@xa / RNA
Adressé à: Medi@xa = Secrétariat RNA - 27 Rue Masséna - 06000 Nice

Carte de Crédit:

Montant à débiter _____ € Nom du titulaire _____

Type de carte de crédit: Visa Mastercard

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Numéro de carte (16 chiffres)

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Date expiration

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Code de sécurité

Signature _____

Numéro de déclaration de l'organisme formateur:

CRAN - Cercle de Réflexion Azuréen sur la Nutrition - 80 Allée de Ormes - 06250 Mougins
N° 93060615506

Conditions d'annulation: Seules les demandes d'annulation adressées par courrier, fax ou email au secrétariat du congrès pourront faire l'objet d'un remboursement aux conditions suivantes:
-avant le 1^{er} Septembre 2011 - remboursement du montant versé déduction faite de 60 € de frais de dossier
-après le 1^{er} Septembre 2011 - le montant versé ne sera pas remboursé